Les fabricants intermédiaires doivent-ils demander l’ inscription de leurs identifiants ORG et LOC dans le référentiel SPOR/OMS?

Answer:

Les nouvelles exigences s’appliquent à tous les sites impliqués dans la fabrication des substances à partir de l’introduction d’une ou plusieurs matières premières ; elles concernent donc également les sites de fabrication intermédiaires. Pour de plus amples informations sur la base de données SPOR /OMS – et sur les modalités d’enregistrement d’une organisation – voir la section du site web de l’Agence européenne du médicament consacrée à la base de données SPOR.